

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2017-0092/DD/SG du 24 juillet 2017 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature temporaire au chef du service ressources humaines

NOR : HASX1730507S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R.161-80 du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision n° 2017-0049/DP/SG du 17 mai 2017 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

Article 1^{er}

Pendant la période du 7 au 11 août 2017 et en cas d'empêchement de la directrice en charge du secrétariat général et du chef du service achat, budget et finances, délégation est donnée à M. Matthieu Lallot, chef du service ressources humaines, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités du service achat, budget et finances, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 juillet 2017.

Le directeur,
D. MAIGNE